



IMMOBILIER La construction bois en plein essor



DR Adobestock

Depuis 2014, le marché de la construction bois subit la crise du secteur du bâtiment. L'activité a été particulièrement difficile en 2016. Pour autant, en deux ans, le marché a retrouvé des couleurs. En 2018, selon une enquête nationale*, 10 700 logements collectifs ont été construits en bois, soit + 19,4 % par rapport à 2016, et 10 840 extensions-surélévations en bois ont été réalisées, soit + 9,1 %.

Hausse de 49 % pour les maisons en bois en secteur groupé

De nombreux maîtres d'ouvrage font désormais le choix de la construction bois pour la maison individuelle. Les réalisations en secteur diffus sont en hausse de 20 % et celles en secteur groupé (zone comportant plusieurs maisons) connaissent une croissance importante de 49 %.

L'ossature bois, technique la plus utilisée

Technique très courante quel que soit le marché, l'ossature bois est utilisée à 84 % dans la construction de maisons individuelles. Le système poteaux-poutres (pouvant intégrer une certaine part de mixité ossature bois/poteaux-poutres) est quant à lui utilisé à hauteur de 8 %.

Une belle progression du bois dans le tertiaire

Du côté de la construction neuve de bâtiments non résidentiels, l'ensemble des segments de marché progresse en dehors de celui des bâtiments agricoles en bois qui reste stable. Les surfaces de bâtiments tertiaires privés et publics et les surfaces des bâtiments industriels et artisanaux construites en bois progressent respectivement de 9,2 % et 31,5 %, consolidant ainsi leur positionnement sur le marché.

Auvergne-Rhône-Alpes, première région en nombre de logements en bois

Avec 4 340 logements en bois en 2018, la région Auvergne-Rhône Alpes est la plus dynamique en matière de construction bois avec 17 % des logements en bois construits en France, suivie de très près par la région Nouvelle-Aquitaine (4 310 réalisations).

De très belles perspectives dans les prochaines années

Les « vitrines » que sont les immeubles en **bois** de grande hauteur et ceux prévus pour les JO 2024, mais aussi les exigences de la prochaine Réglementation environnementale (RE) 2020, devraient permettre à la construction **bois** de poursuivre son développement et d'accroître ses parts de marché dans tous les secteurs du bâtiment.